



DÉPARTEMENT DU RHÔNE
Communauté de L'OUEST RHODANIEN
Commune de SAINT-ROMAIN DE POPEY

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
mercredi 25 mai 2016 – 19h

Rachel COLIN a donné pouvoir à Cédric GIRAUD.
Agnès ROUX est absente.
Guillaume FERRIERE est nommé secrétaire de séance.

1. Approbation et signature du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 28 avril 2016 : il est adopté à l'unanimité.

Délibération adoptée par les membres du Conseil Municipal pour :

2. Renouvellement de la Zone d'Aménagement Différé (ZAD) dite « Les Boudes ».

M. Guy JOYET précise que M. Guillaume CORTEY, responsable du Pôle Aménagement et Développement durable et directeur du Service Accueil, Développement et Immobilier d'entreprises de la Communauté de l'Ouest Rhodanien (COR) a été invité pour présenter la ZAD et répondre aux éventuelles questions.

M. Guillaume CORTEY précise que la ZAD a été créée en 2008 pour une durée de 14 ans. Cette zone de 46 ha est comprise entre l'autoroute A89 et la RN 7. En 2008, la municipalité avait délégué le pouvoir de gestion du projet à la Communauté de Communes du Pays de Tarare (CCPT). Suite à la modification de la loi n°2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris, la durée du droit de préemption dans les ZAD a été réduite de 14 ans à « 6 ans renouvelables » à compter de la publication de l'acte de création de la zone, ou de son périmètre provisoire. Ainsi, la ZAD créée avant l'entrée en vigueur de la loi du 3 juin 2010 prend fin six ans après son entrée en vigueur, soit le 5 juin 2016.

Il rapporte que les négociations de la COR sont en cours avec les propriétaires des parcelles actuellement classées en agricole.

M. Guy JOYET précise que dans le cadre de la révision du PLU de la commune, un des objectifs est de modifier le zonage des parcelles agricoles afin de permettre l'aménagement de la ZAD.

M. Cédric GIRAUD demande si la commune dispose d'un droit de regard sur le choix des entreprises.

M. Guillaume CORTEY répond que non mais il ajoute que le Maire de la commune dispose toujours du pouvoir de la signature des permis de construire. Il précise que l'aménagement sera fait concomitamment avec la Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle qui est concerné par des parcelles se trouvant sur la commune voisine de Sarcey.

M. Guillaume FERRIERE précise qu'il serait préférable que les entreprises ne soient pas des plateformes logistiques comme dans l'Est Lyonnais. Il y a des entrepôts qui prennent beaucoup de surfaces mais qui ne créent pas beaucoup d'emplois.

M. Maxime MICHALLET demande si la commune va percevoir les recettes des impôts des entreprises.

M. Guillaume CORTEY confirme que les recettes de la taxe d'aménagement et de la taxe foncière reviennent à la commune. Par contre, c'est la COR qui touchera les recettes de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) et de la Contribution Economique Territoriale (CET).

Il précise que l'objectif de la ZAD est de densifier les constructions et de conserver les zones humides actuelles. Les services de l'Etat seront très vigilants sur la conservation des deux zones existantes.

M. Guy JOYET réaffirme que la commune a déjà consenti de gros efforts pour permettre le passage de l'A89 et la construction de zones industrielles, il précise que cette ZAD est le dernier effort que la municipalité tolèrera en matière de développement économique intercommunal. Nous devons conserver la vie agricole sur notre territoire.

Par 10 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Guillaume FERRIERE, Maxime MICHALLET, Cédric GIRAUD et Rachel COLIN), le renouvellement de la Zone d'Aménagement Différé (ZAD) dite « Les Boudes » est approuvé.

Planning des prochaines réunions :

- jeudi 2 Juin 2016 à 20h : Conseil Municipal
- mercredi 8 juin :à 19h : réunion privée avec un bailleur social
- jeudi 9 juin à 14h : réunion PLU
- samedi 11 juin à 9h : transport des livres des Ferlin à la bibliothèque
- mercredi 13 juillet à 19h : présentation de la participation citoyenne par un gendarme réserviste.
- mercredi 13 juillet à 20h : Conseil Municipal

La séance est levée à 20h05.